

Résolution CFE CGC- **Point 8 : Information sur les activités, les compétences et l'organisation pour les UPR de la DTRS à l'horizon 2016**

Le document que vous nous présentez aujourd'hui est bienvenu car il permet d'aborder avec un peu plus de sens, les prochaines réorganisations qui vont affecter le personnel des UPR .

La CFE CGC regrette que cette information structurelle soit présentée 4 mois après le projet de réorganisation le plus impactant, celui des départements ETU et PIL, présenté en novembre. La CFE CGC note que l'expertise APEX aurait été plus complète et pertinente avec les éléments de compréhension chiffrés que vous apportez ici. Mais, mieux vaut tard que jamais.

Ce document est indispensable à la compréhension du personnel et des IRP. Il permet d'avoir une vision nationale de l'évolution des activités, des ressources et de la stratégie d'adaptation que vous envisagez , mais il n'est pas suffisant à la compréhension et à l'accompagnement du personnel au niveau local. Ces réorganisations successives et en parallèle sont sources de RPS et pour anticiper nous demandons la plus grande transparence et dans un premier temps, la réponse aux demandes ci-après. La CFE CGC demande :

1°) que ce document soit complété par une déclinaison par UPR, c'est-à-dire :

- une prévision des activités sur le réseau mobile et fixe entre 2013 et 2016 par UPR.
- une projection de l'évolution démographique par domaine métier et par UPR
- la stratégie locale par UPR et par domaine métier

2°) que ce document soit complété par une cartographie des ressources et des compétences par bassin d'emploi de DO et par sites UPR, photos fin 2013 et fin 2016.

3°) que le projet de réorganisation des activités en UPR soit intégré dans une GPEC qui prenne en compte une répartition et un renforcement des compétences en région, et ce, avec un affichage explicite des compétences existantes et à la cible, par bassin d'emploi de DO

Sur ce dernier point, nous avons constaté que de 2010 à 2013, il y a eu 4157 ETP en IDF et 7081 ETP sur le reste du territoire. Pour ce qui est de DTF, nous constatons une concentration des compétences sur IDF et Lyon.

Pour concrétiser nos propos, nous donnerons 3 exemples. A l'UPRSE

- 70% des membres du Codir est basé à Lyon, alors que le siège est à Marseille
- Depuis 3 ans, on assiste à un regroupement du département APR sur Lyon alors que les compétences étaient équitablement réparties sur les 2 DO CE et SE.
- Actuellement, le directeur veut créer une 2^{ème} équipe de PILotage THD à Lyon alors qu'elle est opérationnelle sur Marseille Menpenti avec 25 personnes qualifiées et que l'activité PPS est prévue en décroissance de 5%. Tout le personnel est vent debout.

4°) que le projet complété soit présenté dans chaque CHSCT et fasse l'objet d'une consultation